

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil Général de Ballens le 6 mai 2021

Présidence : M. Jérôme Borel

Le Président souhaite la bienvenue pour cette avant-dernière séance de la législature, qui, malheureusement, se déroulera encore avec une mise en place particulière de notre grande salle communale, due aux restrictions sanitaires imposées par le Canton et la Confédération. Pour mémoire, cette disposition des locaux, avec le port du masque obligatoire et la désinfection des mains, répond pleinement aux exigences imposées en termes de distanciation sociale et de prévention de la transmission du coronavirus.

Il remercie le personnel communal et la Municipalité pour le travail réalisé dans le cadre de la préparation de cette soirée.

A l'instar de nos dernières assemblées de juillet et décembre 2020, M. Borel prie donc chaque personne désirant prendre la parole de lever la main et, éventuellement, de se manifester un peu afin qu'il puisse lui donner voix au chapitre, puis de se lever et de se déplacer rapidement pour venir s'exprimer au micro, afin qu'elle soit vue de tous et que l'assemblée puisse comprendre sans difficulté ses questions ou rapports. En outre, il précise encore que le masque pourra être enlevé avant de commencer à s'exprimer.

Il remercie chacun de sa compréhensive collaboration à la fluidité et à la clarté des débats.

1) Appel

L'appel fait constater l'absence excusée de Mmes Tatiana Baumann, Christine Decollogny, Barbara Goy, Ivy Günthardt, Françoise Roch, Dounia Vuffray Guglielmetti, Doris Wicky et MM. Peter Baumann, Mugisha Blanc, Remo Günthardt, Alain Jotterand, Jean-Pierre Kiener, Beat Laubscher, Frédéric Mathys, Peter Riedwyl, Gilles Roch, Jean-Pierre Ruchat. Non excusés : Mme Annick Gebhard, MM. Steve Frutig et Michel Jaquier.

Ouverture

Les membres ayant été régulièrement convoqués, le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer. Le Président déclare la séance ouverte et propose l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour :

- 1) appel
- 2) approbation du procès-verbal du 9 décembre 2020
- 3) assermentation/démission
- 4) préavis municipal
01/2021 – Rénovation de la terrasse de l'hôtel communal
- 5) communications municipales
- 6) divers et propositions individuelles

L'ordre du jour est mis en discussion. La parole n'étant pas demandée, il est accepté à main levée, sans avis contraire ni abstention.

2) Approbation du procès-verbal du 9 décembre 2020

Chaque membre ayant reçu un exemplaire de ces documents à domicile, il n'en est pas fait lecture.

Le Président nous rappelle une nouvelle fois que seules les corrections à apporter à ce procès-verbal doivent être communiquées dans les éventuelles prises de paroles qui vont suivre. Il nous remercie de notre diligence à ce sujet.

Il ouvre la discussion mais en gardant la parole. En date du 8 mars dernier, la Municipalité a adressé un courrier au bureau du Conseil général lui demandant de bien vouloir apporter une modification à ce procès-verbal. Il nous en fait lecture.

En effet, il y a un regrettable malentendu au 3^{ème} paragraphe du point 5. Le sens général de la phrase est le même. Cependant, les mots « du montant de CHF 68'000.-- qu'elle nous devait » doivent être remplacés par « de sa participation aux frais », car le montant cité par erreur concerne effectivement l'ensemble de la facture des travaux et non la seule part payée par la commune de Mollens.

Mais avant de passer au vote, M. Borel demande à l'assemblée s'il y a d'autres modifications à apporter à ce procès-verbal.

La parole n'étant pas demandée, il nous propose d'accepter le procès-verbal, y compris la modification demandée par la Municipalité.

Le procès-verbal modifié du 9 décembre 2020 est adopté à main levée, sans avis contraire ni abstention.

3) Assermentation/démission

Le 9 décembre 2020, M. David Hofmann a adressé une lettre au bureau du Conseil général, lui demandant de prendre note de sa démission avec effet immédiat. Nous comptons donc un membre de moins au sein de notre assemblée depuis cette date.

Personne ne s'étant présenté ce soir pour se faire assermenter, nous passons au point suivant.

4) Préavis municipaux

Préavis municipal no 01/2021

Objet : **Rénovation de la terrasse de l'hôtel communal**

Chaque conseiller et conseillère ayant reçu un exemplaire de ce préavis à domicile, il n'en est pas fait lecture. M. Daniel Gebhard lit le rapport de la commission qui a étudié cet objet.

La commission nous recommande unanimement d'accepter le préavis tel que présenté. Cependant, elle formule une remarque en regrettant l'absence d'accès à la terrasse pour les personnes à mobilité réduite. Néanmoins, elle mentionne aussi que la Municipalité réfléchit à cette problématique et pense l'intégrer dans un projet global qui, pour le moment, n'est pas abouti.

La discussion est ouverte et la parole est donnée à M. Joël Christen, municipal en charge des bâtiments.

Il nous informe que, à la suite de la remarque susmentionnée et des suggestions pertinentes faites lors des entretiens menés avec la commission, la Municipalité a décidé d'apporter deux modifications au préavis :

- la création d'un accès à la terrasse pour les personnes à mobilité réduite à côté de la fontaine, côté L'Isle
- afin de ne pas diminuer le nombre de places stipulé sur le bail signé par le tenancier de l'hôtel, la surface de la terrasse ne sera pas réduite, côté « place du village ».

Selon l'entrepreneur, le prix de ces modifications sera inclus dans la rubrique « Divers et imprévus » du devis présenté.

La parole n'étant plus demandée, le préavis modifié par la Municipalité est soumis aux voix de l'assemblée et adopté à main levée, sans avis contraire ni abstention.

Le Conseil décide : - d'autoriser la Municipalité à rénover la terrasse de l'hôtel communal pour un coût de CHF 65'000.--
- de financer ces travaux par la trésorerie courante.

5) Communications municipales

M. Christian Croisier remercie tous les membres présents d'être venus ce soir, mais la Municipalité n'a pas de communication particulière à faire. La commune se porte très bien.

6) Divers et propositions individuelles

Ce point est ouvert par le Président, qui en profite pour garder la parole encore quelques instants.

D'une part, il rappelle aux conseillères et conseillers actuels qui n'ont pas participé à la séance d'installation et d'assermentation des autorités du 17 mars dernier, que leur mandat se terminera officiellement le 30 juin 2021. Celles et ceux qui souhaiteraient malgré cela continuer à faire partie de notre honorable assemblée législative communale sont priés de se présenter lors de la première séance de la législature 2021-2026, qui aura probablement lieu durant le dernier trimestre de l'année, pour s'y faire assermenter à nouveau. Naturellement, il nous encourage vivement à renouveler notre mandat et nous en remercie d'avance.

D'autre part, il nous informe déjà que la dernière séance du Conseil général pour la présente législature se tiendra le lundi 21 juin 2021 à 20h15 et nous prie de retenir cette date dans nos agendas.

Un dernier rappel encore : les votations fédérales auront lieu le 13 juin 2021. Le pays tout entier compte sur nos voix !

M. Philippe Isely souhaite nous parler d'une problématique qui lui tient à cœur.

En effet, il nous explique qu'à l'heure de la transition énergétique actuelle, notamment favorable à l'utilisation d'énergies renouvelables et durables, et considérant la concentration des

bâtiments communaux, à savoir : l'église, la grande salle, l'hôtel, les bâtiments Allamand et Raiffeisen, ainsi que le collège ; le moment serait donc venu d'étudier la possibilité de créer un chauffage à distance alimenté en plaquettes de bois.

Il trouve regrettable qu'une commune qui possède 400 hectares de forêt, qui produit 2'000 m³ de bois chaque année, n'utilise pas cette énergie renouvelable qui est là, à notre porte. De plus, cette façon de faire créerait des emplois locaux en donnant du travail aux entreprises de bûcheronnage, de débardage, de déchetage et de transport.

Ainsi, l'argent resterait en Suisse et nous éviterait, notamment, d'utiliser des énergies fossiles produites dans des pays plus ou moins lointains.

Cela permet également d'entretenir nos forêts et de valoriser le sous-produit de la production forestière qui est de plus en plus difficile à vendre, ceci malgré la demande mondiale de bois en forte hausse.

Il consent que son idée est utopique et peut-être irréalisable financièrement en l'état actuel, mais en conclut que, de toute façon, nous n'avons pas vraiment le choix, à terme. Si nous voulons appliquer la loi fédérale en la matière, qui stipule que nous ne pourrions plus utiliser les énergies fossiles d'ici 2050, étudier et mettre en œuvre le changement dès que possible serait la chose à faire.

En réponse, le Syndic reconnaît que c'est vraiment un sujet d'actualité et que la Municipalité en avait déjà parlé lors de la construction du locatif communal.

Mais, il est vrai aussi que le chauffage à distance a un coût certain et qu'actuellement la commune n'a pas trop les moyens d'entreprendre un chantier de cette envergure.

Bien que le bilan écologique de la commune ne soit pas très positif, la Municipalité est en discussion avec la SEFA pour un projet avec les communes de Montricher, Berolle et Mollens. Des analyses de nos besoins ont été faites et les résultats auraient dû être présentés à toute la population durant cet hiver, mais ceci n'a pas pu avoir lieu à cause de la crise sanitaire.

Pour terminer, si les bâtiments communaux sont bien centrés au cœur de notre village, il n'est en revanche pas possible d'y implanter une centrale de chauffage à distance, donc il faudra la sortir du village.

La parole n'est plus demandée. Le Président encourage chacun à se faire vacciner contre la Covid-19 afin que nous puissions enfin reprendre nos habitudes sociales d'avant. Il se réjouit de nous retrouver le 21 juin pour le prochain conseil.

L'assemblée est levée à 20 h41.

Contre-appel :

Le contre-appel fait toujours constater l'absence de Mme Annick Gebhard, MM. Steve Frutig et Michel Jaquier.